

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



## **COOPERATION TRANSFRONTALIERE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE**

**-Une opportunité pour le développement régional entre voisins en EUROPE-**

*Déclaration finale  
Conférence annuelle de Plauen*

*16-18 octobre 2008*

## 1. Situation initiale

L'objectif de l'UE est de créer un espace de recherche européen développé (ERA, *European Research Area*), opérationnel et en réseau. Dans ces conditions, les frontières n'auront plus aucune importance dans la recherche et l'enseignement supérieur, tout comme l'affectation du personnel et des moyens et la reconnaissance des contenus d'enseignement des filières.

Afin de promouvoir concrètement la recherche, le développement, l'innovation et les formations, comme fondement d'un espace européen de recherche, en parallèle au développement du grand marché extérieur, la Commission Européenne a pour devoir de mobiliser des moyens dès à présent, dans le cadre de la période actuelle de programmation à partir du 01/01/2007.

Partant des grands principes de processus de « BOLOGNE », soutenus par 46 Etats signataires, l'UE a élaboré un cadre de promotion des qualifications fondé sur des programmes spécifiques tel, COMENIUS (concerne les jeunes et les structures de recherche), ERASMUS (en faveur de l'enseignement supérieur), GRUNDTVIG (formation des adultes), Jean MONNET (intégration européenne de l'enseignement supérieur), ainsi que des programmes transversaux (dépassant les limites que se fixaient les programmes sectoriels) et financé par ces mêmes programmes.

Il faut à ce niveau citer également les financements apportés par le 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et développement (7<sup>e</sup> PCRD), EURYDICE qui aide à la mise en place de réseaux d'informations en matière de formation, ainsi que le Programme cadre en faveur de la compétitivité et de l'innovation.

Enfin, il convient de nommer le Programme INTERREG IV A en faveur de la coopération transfrontalière et l'axe prioritaire portant sur la coopération en matière de développement et de recherche.

Aujourd'hui, la coopération mondiale, européenne, interrégionale et transnationale entre les instituts d'enseignement supérieur / instituts de recherche est une évidence. En revanche, même s'il n'est plus un fait isolé, le rapprochement et la coopération entre voisins dans le domaine de la recherche et du développement, le long d'une frontière, est encore soumis à trop de contingences :

- Les universités et instituts de recherche situés de part et d'autre de la frontière offrent tellement de capacités, qu'une coopération transfrontalière paraît évidente, voire incontournable.
- D'autres espaces transfrontaliers ne disposent pas tous d'un réel potentiel ou ont des centres d'un seul côté de la frontière. Dans ce cas, il est nécessaire de bénéficier d'un soutien très actif au niveau des régions ou de l'eurorégion concernée, pour mettre en marche un processus de coopération.

Il est question ici de construire un environnement scientifique et un espace de recherche européens qui passent aussi par des relations plus étroites entre les potentiels scientifiques et les espaces de recherche transfrontaliers :

**Plus que jamais, le temps est venu d'unir les efforts consentis au niveau européen et au niveau transfrontalier !**

Il faut constater qu'en Europe, les potentiels de coopérations transfrontalières en matière de recherche et développement ne sont pas totalement valorisés.

## **2. Problèmes et obstacles encore observés**

- La coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche, est plus développée au Nord et à l'Ouest qu'au Sud et à l'Est de l'UE.
- De nombreuses universités européennes mènent une coopération transfrontalière en l'absence de toute structure et sans aucune action de communication.
- A ce jour, seules quelques rares régions frontalières / transfrontalières ont participé activement à une coopération transfrontalière entre des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche.
- Les différences au niveau des structures, compétences et procédures, la législation, les conditions d'éligibilité, les systèmes de formation etc. freinent cette coopération.
- Il manque souvent un cadre de références commun en matière de charge de travail, de niveau de diplômes, de formations, de compétences et de profils.
- La transparence et la comparabilité des cursus de formation proposés ne sont pas assurées et les diplômes d'études supérieures, durées des cursus ou formations complémentaires ne sont pas reconnus.
- Les informations ne sont pas accessibles par delà les frontières, ce qui freine la mobilité.
- Les barrières linguistiques (connaissance insuffisante de la langue du pays voisin, voire de l'anglais) compliquent l'intégration des étudiants.
- Les différences de psychologie ont également une réelle influence sur la coopération transfrontalière.

## **3. Mesures visant à réduire problèmes et obstacles**

- Description des conditions cadre (obstacles et opportunités) et des éléments-clés permettant une coopération transfrontalière fructueuse au niveau de la recherche et du développement.
- Développement d'une stratégie commune dans la recherche, le développement et l'innovation, assortie de propositions de préservation / aménagement durable de la coopération transfrontalière.
- Mobilisation et mise en commun des savoirs issus de part et d'autre de la frontière via un réseau transfrontalier de personnes-clés (universités, instituts de recherche et d'innovation, économie, administration) et de décideurs politiques dans le domaine de la recherche et du développement.
- Recherche transfrontalière coordonnée visant à générer des effets de synergie et à soutenir l'économie régionale.
- Mobilisation transfrontalière de toutes les possibilités de subvention par l'UE (politique régionale ou politique de développement) et des soutiens nationaux.
- Création de cursus d'études et de diplômes communs et leur reconnaissance mutuelle par delà les frontières.
- Echange d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants, leur suivi et leur soutien.
- Promotion de la compétence linguistique (langue du pays voisin, au-delà de l'anglais).
- Mise en place d'un cadre juridique visant à mieux garder les actions transfrontalières de coopération en la matière (par exemple, un GEECT!).

#### **4. Valeur ajoutée liée à une coopération transfrontalière en matière de recherche et de développement**

- Création d'une réelle valeur ajoutée européenne, institutionnelle et économique, non seulement pour les régions frontalières, mais aussi pour la recherche européenne (combler une lacune d'information dans la base de données ERA-Watch).
- Mobilisation des ressources européennes, nationales et autres ressources publiques et privées via un programme d'action transfrontalier dans le secteur de la recherche, du développement et de l'innovation.
- Amélioration de la coopération transfrontalière et du transfert en matière de recherche, de développement et d'innovation entre les institutions publiques et les entreprises privées (résultat : « public-private partnership »).
- Atteindre la « masse critique » au bénéfice de certaines structures de recherche qui, à défaut, ne pourraient pas être implantées dans les régions frontalières ou ne pourraient voir le jour d'un côté de la frontière :
  - Création de « pôles européens d'excellence » d'espaces régionaux de recherche voire de cluster dédiés à l'innovation (la coopération entre les structures existantes de part et d'autre de la frontière est un préalable à des performances de pointe).
  - Réalisation d'infrastructures de recherche de pointe de taille moyenne dont l'investissement se justifie seulement sur un plan transfrontalier.
  - Mise à profit des infrastructures d'intérêt européen dans les régions frontalières, par ex. dans le cas de certains équipements lourds ou de réseaux de fibre optique à large bande (consultation : Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche).
- Spécialisation régionale conjuguée à une forte dynamique d'innovation, par la mise en commun de compétences et d'intérêts communs.
- Coopération fructueuse aux frontières extérieures anciennes et actuelles de l'UE en mettant à profit l'expérience tirée de « l'ancienne UE ».

#### **5. Résultats possibles de la coopération transfrontalière**

- Précieux enseignements pour les décideurs politiques chargés de mettre en place les conditions cadre en faveur de l'innovation, de la recherche et du développement dans les zones frontalières nationales et sur le plan transfrontalier.
- Echange des « bonnes pratiques », recommandations politiques et élaboration d'éléments-clés d'une coopération transfrontalière réussie, y compris au service de la recherche européenne, dans son ensemble.
- Création de conditions cadre communes adéquates visant à promouvoir les investissements transfrontaliers dans la recherche, le développement et l'innovation.
- Exploitation des transferts entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement (par ex. l'université d'un côté de la frontière et la grande école de l'autre).
- Créer des correspondances en matière de CV et de qualifications.
- Réseau de recherche et d'innovation dans une eurorégion ou une structure similaire :
  - Rencontres entre entreprises, universités / instituts de recherche et d'innovation, bailleurs de fonds et administrations sur une plate-forme technologique transfrontalière visant une coopération durable et la réalisation de projets innovants.

- Coopération durable entre les universités / instituts de recherche et d'innovation au profit de l'économie régionale de part et d'autre de la frontière (soutenue par le niveau régional).
- Coopération transfrontalière entre les PME participant au processus d'innovation et de recherche (par ex. promotion par des fonds de capital-risque).
- Recherche régionale à l'écoute du marché, et développement technologique au profit de l'économie locale.
- Promotion du haut niveau en faveur des jeunes générations en matière scientifique et promotion de l'offre d'enseignement et de formation continue.

Tous ces facteurs conjugués peuvent procurer à une eurorégion et aux partenaires de la coopération des avantages réels face à la concurrence globale, européenne et nationale.

## **6. Rôle des eurorégions et structures similaires**

- Centre de services, prestataire, moteur et partenaire de la coopération transfrontalière des universités et instituts de recherche et d'innovation (moyennant la participation de l'économie et de l'administration).
- Réunir des universités et instituts de recherche et d'innovation, acteurs économiques et administrations régionales de part et d'autre de la frontière (création de cercles de travail et réseaux permanents).
- Développer des stratégies / programmes transfrontaliers pour la recherche et l'innovation en partenariat avec les acteurs des réseaux.
- Garantie du financement de ces programmes et projets.
- Appui au développement et au financement des projets.
- Création d'un « cluster » (ensemble) transfrontalier axé sur la recherche et l'innovation au niveau régional.
- Informer de manière dynamique sur les conditions cadre et les financements de l'UE / nationales pouvant avoir une influence sur la coopération transfrontalière dans ce domaine.
- Publier des résultats de recherches etc. par des rapports réguliers sur les potentiels transfrontaliers dans le secteur de la recherche et du développement et de l'innovation, non seulement sur les plans européen et national, mais aussi au niveau de l'économie régionale de part et d'autre de la frontière.
- Garantir la durabilité de la coopération transfrontalière dans ce secteur.
- Résoudre les problèmes dans l'intérêt des partenaires / acteurs agissant au niveau des universités, de la recherche et de l'innovation sur le plan transfrontalier.